



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E64809

VALABLE JUSQU'AU 24/06/2027

ÉDITÉ LE 11/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 24/08/2007
37 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT 306 269 069 RCS

Siret : 306 269 069 00036

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5419280

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 7566416604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 7566416604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : Etablissements Garrec et Compagnie

9 RUE DU DANEMARK
ZA PORTE OCEANE
56400 AURAY

Téléphone : 02 97 24 13 61

Fax :

Portable : 06 21 68 35 27

Site Internet : <http://alain-garrec.fr/>

E-mail : accueil@garrecetcie.fr

Responsabilité légale :

MATHELLE INVEST (908 955 586) / ROBERT MATHIEU PRÉSIDENT

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	12/06/2024
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	12/06/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	12/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.